COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué le deux février, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à la salle Jules Verne de Breteuil-sur-Noye, sous la présidence de Jean CAUWEL.

Délégués titulaires présents : *Vincent NOEL (Abbeville-Saint-Lucien), Dominique DUFRESNES, Béatrice LINARD, (Ansauvillers) ; Bernard PELOU (Bacouël) ; Nicole CORDIER, Hervé BOYAERT (Bonneuil-les-Eaux), Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Annie BRUGAIT, Dominique RENARD, Françoise VAN CANNEYT, Philippe DELANNOY, Jannie ANCELLIN, Jacky DANEZ, Valérie DEFOSSEZ, Virginie MACHU, Jean-Pierre RICARD (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (Bucamps), Dominique COMMELIN (Campremy) ; Eric TRIBOUT (Catheux), Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Marc CAGNARD (Croissy sur Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Sylvain GERMAIN (Esquennoy) ; Eric PIERRET (Fléchy) ; Mikaël FEIGUEUX, Nadine BAZIN (Froissy); Luc VENTRE (Gouy-les-Groseillers); Jean-Pierre NIGRO (La-Neuville-Saint-Pierre) ; Jean Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ;Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuilerie) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Philippe JACQUIER (Noiremont) ; Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin) ; Xavier TRIPET (Paillart) ;Virginie GAUDEFRIN (Plainville) ; Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-sur-Brêche) ; Nadège MALHOMME (Rocquencourt), Maurice MEULIN (Rouvroy-les-Merles) ; Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Vasco ANTUNES (Sérévillers), Pierre MASSCHELEIN (Tartigny), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply), André LIPPENS (Viefvillers) ; Reynald OUVRY (Villers-Vicomte) (51 membres).*

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) : *Didier THERY remplace Guillaume SAGUEZ (Blancfossé), Florent WYCHOVALEK remplace Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards), Marc DELGRANGE remplace Simon CALLAIS (La Herelle), Denis PYPE remplace Alain VASSELLE (Oursel-Maison) (4 membres)*

Pouvoirs *: Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers), Vincent LOISEL (Bonvillers) à Jean CAUWEL (Breteuil) ; Philippe BARBIER (Breteuil) à Marie-Jo AUBET (Breteuil), Eric DARRAS (Breteuil) à Dominique RENARD (Breteuil), Eric TOURAIN (Cormeilles) à Jean PUPIN (Domeliers), Corinne DELATTRE (Esquennoy) à Sylvain GERMAIN (Esquennoy), Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau) à Eric TRIBOUT (Catheux), Maïlys DERIVRY (Hardivillers) à Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry), Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) à Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye)(10 puis pouvoirs).*

Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir : *Dominique GAUDEFROY (Puits-la-Vallée), Nadine GUIGOT (Thieux), Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Jean-Baptiste CARPENTIER (Conteville), Patrick GUIBON (Montreuil-sur-Brèche), (5 membres)*

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique DUFRESNES est désigné secrétaire de séance

2021-02-09-01 Procès-verbal de la dernière séance *(Rapporteur Jean CAUWEL)*

Il est proposé de l'adopter tel qu'il a été transmis en annexe. Après délibération, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2021-02-09-02 Election d'un délégué suppléant au SMOPP *(rapporteur Jean CAUWEL)*

Madame AUBET, déléguée de Breteuil, ayant démissionné de son poste de délégué suppléant au Syndicat Mixte Oise Plateau Picard, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de faire acte de candidature pour pourvoir le poste selon les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection se fera au scrutin secret, uninominal à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats. Messieurs Guillaume MENARD et Francis MENU se portent candidats. Il est procédé au premier tour des élections. Ont obtenu :

- Guillaume MENARD : 42 voix
- Nadège MALHOMME : 7 voix
- Francis MENU : 6 voix
- Jannie ANCELLIN : 2 voix
- Nadine GUIGOT : 2 voix
- Philippe BARBIER : 1 voix
- Eric DARRAS : 1 voix
- Jacques TAVEAU : 1 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Guillaume MENARD élu, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

2021-02-09-03 Demande de subventions *(rapporteur Dominique RENARD)*

Il est proposé de solliciter l'Etat, au titre de la DSIL, pour :

- *L'aménagement de la maison de santé pour recevoir un cabinet de radiologie, créer un parking, modifier le portail, installer la climatisation dans certaines parties, créer un cabinet pour les ostéopathes*

Les membres du conseil communautaire ont délibéré le 29 septembre 2020 pour solliciter des subventions afin d'installer un cabinet de radiologie et financer les travaux. A cette fin, les élus ont sollicité une aide à l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le cabinet de radiologie a prévu d'arriver en 2021. Le projet est travaillé par un architecte avec les intéressés, une déclaration préalable est nécessaire en raison du changement de destination des locaux.

Pour améliorer la gestion du site, un parking de 18 places supplémentaires est nécessaire ainsi que de motoriser le portail de la cour arrière (cette dernière opération devant faire l'objet d'une

convention avec l'Institut Médical de Breteuil qui nous autorise à utiliser son parking (21 places) en échange de ces travaux).

L'abbaye nécessite aussi l'installation d'une climatisation, pour le cabinet de radiologie et pour la partie de l'Abbaye exposée au sud, et le renforcement de l'alimentation électrique. De plus, il est possible d'aménager un ancien garage de l'Abbaye pour y ramener les vacataires spécialisés et les ostéopathes qui exercent temporairement leur activité dans l'ex-logement du gardien.

Les différents travaux et honoraires s'élèvent à 285.482,50€ HT, il est proposé de demander une participation de 147.741€ représentant 50% du montant des dépenses à l'Etat dans le cadre de la DSIL, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement

Travaux sur l'Abbaye
Création d'un parking 18 places, aménagement d'un cabinet de radiologie et d'ostéopathes, installation d'une climatisation et modification d'un portail

Dépenses HT :

- Travaux du local de radiologie	40.000,00€
- Renforcement alimentation électrique	33.674,00€
- Climatisation radiologie et façade Sud (*)	70.000,00€
- Aménagement du cabinet Ostéo (*)	35.000,00€
- Parking 18 places (430m²)	56.999,50€
- Modifications du portail	6.039,00€
- Travaux de fouille archéologiques sur parking	28.020,00€
- Honoraires de maîtrise d'œuvre Abbaye	5.100,00€
- Honoraires de maîtrise d'œuvre parking	3.900,00€
- Honoraires du BE climatisation	6.750,00€
• Total travaux HT	285.482,50€

Recettes HT :

- Etat – DSIL (50%)	147.741,00€
- Autofinancement	147.741,50€
• Total recettes HT	285.482,50€

NB : (*) estimation par nos services

Il est donc proposé de demander une subvention :

- A l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, 147.741€

Il est proposé de demander une dérogation à l'Etat pour lancer l'opération dès que possible et avant la fin juin 2021.

Cette proposition est adoptée à 61 voix « pour » et 4 abstentions (Eric PIERRET, Jean-Pierre NIGRO, Pierre MASSHELEIN, Jean-Pierre POSTEL).

- *Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les ITV*

Dans le cadre du Schéma Directeur en Eau Potable, des captages désignés par le bureau d'études SAFEGE avaient fait l'objet d'ITV – passage caméra.

Afin d'apporter le même service sur son territoire, la CCOP a décidé de valider une Prestation Similaire pour effectuer les ITV sur les captages suivants : Bonneuil-les-Eaux, Fléchy, Domeliers, Esquennoy, Fontaine-Bonneleau, Maisoncelle-Tuilerie, Oursel-Maison, Tartigny, Reuil-sur-Brèche et Villers-Vicomte.

Le devis présenté par VERDI, d'un montant de 71 000 €HT pour toutes les communes concernées, doit faire l'objet d'une demande de participation complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les communes rattachée, l'Agence de l'Eau Artois Picardie ayant déjà financé les ITV pour les communes dépendant de leur secteur.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la prestation similaire ainsi que de demander une participation complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Cette proposition est adoptée par 64 voix « pour » et une abstention (Maurice MEULIN).

2021-02-09-04 Cession des parcelles cadastrées ZE 121 – ZH 147 sises à CREVECOEUR LE GRAND au Conseil Départemental de l'Oise *(Rapporteur Pierre DUGROSPREZ)*

Monsieur le président rappelle que, par délibération en date du 03 décembre 2020, la CCOP a autorisé la signature des traités d'adhésion en vue de la fixation des indemnités dues aux propriétaires et aux exploitants afin de finaliser la procédure d'expropriation des parcelles suivantes situées sur le territoire de CREVECOEUR-LE-GRAND :

Section	N°	Lieu-dit	Surface en m²
ZH	147	La Justice Sud	262
ZE	121	La Côte de la Borde	38
Total			300

Les indemnités ont été fixées selon les conditions suivantes :

Parcelles	Surface en m²	Prix au m²	Indemnités d'expropriation	Indemnités d'éviction	Total	Total de la cession
ZH 147	262 m²	1.08€/m²	282.96€	0.8998€	235.75€	518.71€
ZH 121	38 m²		41.04€		34.19	75.23
Total	300 m²		324€		269.94€	593.94€

Dans le cadre du projet de l'aménagement d'un giratoire et, afin de sécuriser les abords du nouveau collège sur la route départementale, le Département a besoin acquérir les parcelles désignées ci-dessous dans les conditions suivantes :

Parcelles	Surface en m²	Prix au m²	Prix de cession	Indemnités d'éviction	Total	Total de la cession
ZH 147	262 m²	1.08€/m²	282.96€	0.8998€	235.75€	518.71€
ZH 121	38 m²		41.04€		34.19	75.23
Total	300 m²		324€		269.94€	593.94€

Les services fiscaux ont été consulté et, ont rendu leur avis le 14/09/2020.

Le projet d'acte est annexé à la présente note.
Il est demandé au conseil communautaire :

- D'accepter les conditions de cession des parcelles cadastrées ZH 147 et ZH121.
- D'autoriser le président à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Cette proposition est adoptée par 64 voix « pour » et une abstention (Maurice MEULIN).

2021-02-09-05 Convention avec le SMDO et SEPUR *(Rapporteur Jean PUPIN)*

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention relative à la répartition des frais d'entretien-maintenance-réparation des unités de transport intermodal dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers avec le SMDO et SEPUR. Ces UTI sont mis à disposition depuis début 2020 par le SMDO. Cette convention est chargée d'entériner les relations contractuelles entre SEPUR et le SMDO pour exécuter le marché de collecte de la CCOP, et fixer les responsabilités de chacun (projet de convention en annexe).

Cette proposition est adoptée par 63 voix « pour » et deux abstentions (Eric PIERRET et Marc-Philippe RIBEIRO).

2021-02-09-06 Convention avec la CCIO *(rapporteur Jacques TAVEAU)*

Il est proposé d'autoriser le président à signer le renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, selon le projet de convention joint en annexe, au tarif de 12400€ par an, sur une durée de 3 ans. Cette convention doit permettre à la CCI d'accompagner les entreprises du commerce et des services de proximité du territoire en répondant à leurs besoins et aux objectifs de développement économique, en mettant un conseiller à leur disposition.

Cette proposition est adoptée par 62 voix « pour » et trois abstentions (Florent WYCHOVALEK, Eric PIERRET, Jean-Pierre NIGRO).

2021-02-09-07 Subventions *(rapporteur Eric TRIBOUT)*

Pour faire à la réunion de la commission « culture, tourisme » du 2 février dernier, il est proposé d'accorder les subventions suivantes dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine des communes :

- Commune de Le Gallet : 652€ pour restaurer le monument aux morts

Cette subvention est un fonds de concours, dont le montant ne peut dépasser 50% du reste à charge pour la commune, une fois les travaux réalisés.

Cette proposition est adoptée par 64 voix « pour » et une abstention (Mathieu BOUREUX).

2021-02-09-08 Délibération contre le développement éolien (*Rapporteur Vincent LOISEL)*

La communauté de communes de l'Oise Picarde entend par cette délibération faire part de son opposition au développement anarchique de parcs éoliens sur son territoire. Une cinquantaine de mats est prévue dans nos communes. Les dossiers d'autorisation d'exploiter sont en instruction depuis janvier 2021 par les services de l'Etat. Il s'agit d'éoliennes qui seront installées sur Cormeilles, Domeliers, Saint-André-Farivillers, Fléchy, Bonneuil-les-Eaux,

Croissy-sur-Celle, Blancfossé, Viefvillers, Villers-Vicomte, Froissy, Noirémont, Noyers-saint-Martin, Bucamps, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brêche, Rocquencourt, Sérévillers, soit 51 nouvelles éoliennes, pour 11 nouvelles communes qui en était jusqu'à présent dépourvues. Après ces installations, 32 communes sur 52 auront des éoliennes sur leurs territoires, et 16 seront limitrophes de ces 32 communes. Il restera alors 4 communes sans éolienne, dont 2 en raison de leur proximité avec l'aéroport de Beauvais et de la cathédrale.

Nous arrivons à la saturation visuelle de notre paysage, avec un encerclement des communes bordant l'autoroute qui traverse la CCOP du sud au nord. Sur le tiers est du territoire de la CCOP, c'est plutôt un mitage en règle du territoire avec 19 mats en instruction et 20 déjà existant. Si l'on en croit les propos du sénateur Edouard Courtial, au 20 février 2020, 198 mats fonctionnaient dans l'Oise, dont 67 sur notre territoire soit 34% du parc éolien de l'Oise.

Or, notre territoire est tourné vers une reconnaissance patrimoniale et environnementale. La recherche d'un label « Pays d'Art et d'Histoire » devrait venir couronner les efforts de nos élus depuis les 30 dernières années, efforts qu'ils ont fait pour sauvegarder le patrimoine de nos communes.

Les champs convoités par les groupes éoliens sont chargés de l'histoire de nos ancêtres. Nos terres riches en vestiges gallo-romains nous imposent le respect face aux générations qui ont lutté pour leur survie sur ce territoire. Nous souhaitons transmettre aux générations futures les valeurs que nos anciens ont contribué à défendre au péril de leur vie. Nous souhaitons surtout que ce développement non maîtrisé ne vienne perturber la vie de nos concitoyens et dénaturer nos paysages. Nous serons attentifs à l'encerclement de nos communes. Nos paysages ne peuvent pas être massacrés par cette multitude de mats, véritable forêt d'éoliennes qui aboutit à une vision de mats éoliens sur 360°.

Nous souhaitons pour notre territoire optimiser le mix des systèmes de production des énergies renouvelables. Nous ne souhaitons pas devenir le territoire de l'Oise avec le parc d'éoliennes le plus important. Notre action et nos choix politiques sur le développement des énergies renouvelables seront retranscrits dans notre projet de territoire et notre schéma de cohérence territoriale.

Les habitants et les élus doivent être entendus et respectés par l'Etat dans les choix d'aménagement de leur territoire, et nous soutenons la proposition de Loi du Sénateur Courtial visant à renforcer le rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres (annexe). Il est proposé d'adopter cette délibération.

Cette délibération est adoptée par 53 voix « pour », 5 voix « contre » (Jean-Pierre RICARD, Francis MENU, Florent WYCHOVALEK, Jean-Pierre NIGRO, André LIPPENS), et 7 abstentions (Eric TOURAIN, Jean PUPIN, Marc CAGNARD, Sylvain GERMAIN, Corinne DELATTRE, Emilie DUBOURGET, et Hervé COMMELIN).

Informations diverses

- Décisions et arrêtés du président
- Date : Prochain conseil communautaire pour le vote du budget le 16 mars 2021
- Date : Prochaine commission « Finances, administration générale, santé » le 8 mars 2021
- Retour sur le DOB 2021